

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs du FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ADALINGUE SELECTION

Part C : FR0011031582

FERRIGESTION

« FIA soumis au droit français »

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FIA, qui est un Fonds d'Investissement à vocation générale, a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à son indicateur de référence composite, 50% EUROSTOXX 50 + 50% EONIA capitalisé sur la durée de placement recommandée.

Les indices sont retenus en cours de clôture, exprimés en euro, dividendes réinvestis pour l'EUROSTOXX 50 et en intégrant la capitalisation des intérêts pour l'EONIA.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible en instruments financiers directement (obligations, autres titres de créance, actions et titres assimilés, etc...) ou via des OPCVM et FIA.

La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

- Une définition de l'allocation stratégique de long terme : entre exposition en actions et exposition en instruments financiers supports de taux d'intérêt ou en obligations convertibles.

- Une gestion flexible de la construction de portefeuille : la sélection des titres comme celle des OPCVM et FIA est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs, (secteurs d'activité, perspectives d'activité des sociétés pour les titres vifs), (performance, alpha, beta, société de gestion, gérant, process pour les OPCVM et FIA), et en fonction de critères tels que :

- l'évolution des principales matières-premières autres que le pétrole ;
- les tendances économiques : consommation des ménages, la demande des entreprises, la demande publique, la demande des pays émergents, etc. ;

- les tendances des marchés boursiers telles qu'analysées par l'équipe de gestion : valeurs défensives, valeurs à Beta élevées, tailles de capitalisations, valeurs de rendement, etc. ;

- les analyses intra-sectorielles : pricing power et sensibilité-prix de la clientèle, concentration sectorielles, restructurations, etc. ;
- les évolutions sociétales : papy-boom, nouveaux modes de communication, sensibilisation à la protection de l'environnement, etc.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 0% à 100% sur les marchés d'actions internationales (avec une allocation cible de 25% à 75%), de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :
 - 0% à 30% aux marchés des actions de pays émergents.
 - 0% à 30% aux marchés des actions petite et moyenne capitalisation

inférieure à 1Milliard d'€.

- 0% à 30% aux marchés des actions de sociétés liées aux matières premières.

- de 0% à 100% en instruments de taux (avec une allocation cible de 25% à 75%) souverains, du secteur public et privé, de catégorie minimale à l'acquisition « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation dont :

- de 0% à 5% en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition quand la note est passée sous le minimum autorisé selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

Il n'investit pas directement en titres non notés.

- de 0% à 20% sur les marchés des obligations convertibles de toutes notations, d'émetteurs internationaux y compris émergents.

- de 0% à 100% au risque de change sur les devises hors euro.

Le FCP peut être investi :

- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.

- Au-delà de 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger dont jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, autres que ceux relevant du 1° de l'article R.214-32-42 du Code Monétaire et Financier, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13.

Le FCP peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action ou de taux.

- dépôts.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans
Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).
 La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes et des jours de fermeture de Bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition équilibrée entre actions et instruments de taux qui peut induire des fluctuations moyennes de la valeur liquidative, donc une volatilité correspondant à un profil de risque et de rendement tempéré.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

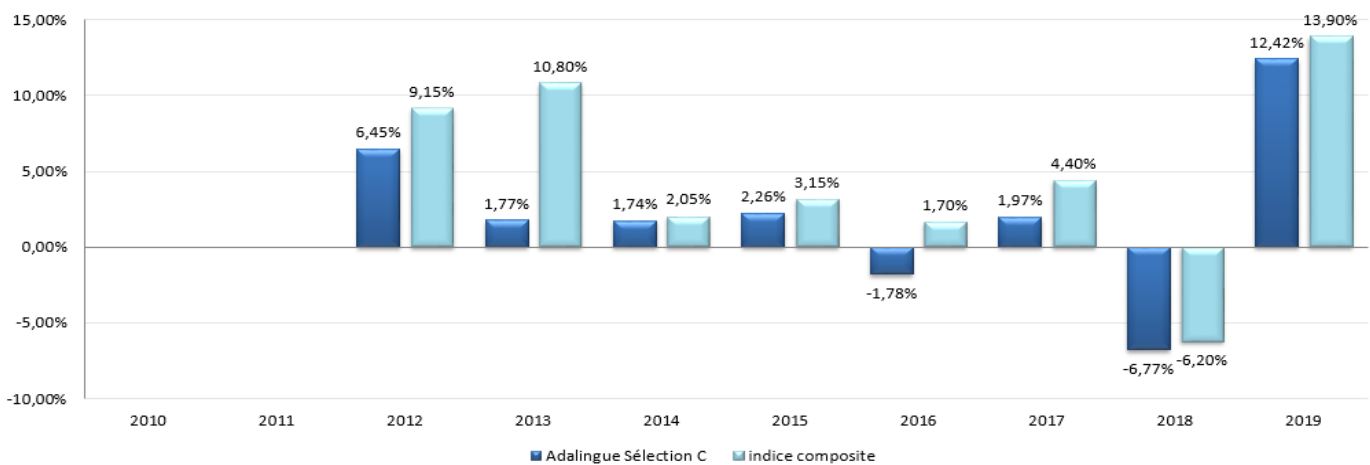
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	4%
FRAIS DE SORTIE	0%
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du FIA au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	3.33% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2019. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet www.ferrigestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du FCP est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de référence composite est calculée en tenant compte du réinvestissement des dividendes pour l'EUROSTOXX 50 et de la capitalisation des intérêts pour l'EONIA.

DATE DE CREATION DU FCP : 01/07/2011

- DATE DE CREATION DE LA PART : 01/07/2011

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel): Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FERRIGESTION

134 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 - PARIS

Tel: 01 43 59 49 49

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.ferrigestion.fr.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

LIEU ET MODALITES D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : FERRIGESTION

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

Le FIA n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FIA. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de FERRIGESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

FERRIGESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/02/2020.